



A : **Madame la Préfète, Sophie BROCAS**

Le Cap Ferret, le 24.juin 2026

Objet : **Actualisation de la Zone de Mouillage et d'Equipements Légers (ZMEL) de Lège Cap Ferret pour la période 2027-2034**

Madame la Préfète,

La Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS) a examiné le 9 juin dernier la demande de la Commune de Lège Cap Ferret de renouvellement de son AOT relative à la gestion de Zones de Mouillages en Equipements Légers (ZMEL) pour la période 2027-2034. Il s'agit d'un projet très important pour la Commune et ses habitants et plus généralement pour tous les habitants et usagers du Bassin d'Arcachon (le 1/3 des mouillages sur le Bassin est positionné à Lège Cap Ferret). Il nous **engagera tous pour 10 ans**.

La concertation indispensable pour l'élaboration d'un tel projet a été largement insuffisante avec une consultation préalable qui s'est limitée aux 2 actions suivantes :

- Consultation en septembre 2025 des titulaires d'un corps-mort et des professionnels de la mer.
- Affichage en Mairie d'une note explicative, sans publicité significative.

Nous constatons et regrettons que les associations de protection de la nature et de l'environnement n'ont pas été consultées alors qu'elles avaient eu plusieurs fois l'occasion d'exprimer leur intérêt et leurs préoccupations sur ce dossier (CODEPPI, CEBA, ADEBA). Nous n'avons pu prendre connaissance de ce dossier que récemment. Il est pourtant dans vos services depuis octobre 2025 (DREAL) et un Arrêté préfectoral du 28 novembre dernier précise, à notre grande surprise, que le projet présenté n'est pas soumis à la réalisation d'une étude d'impact. Cette décision a d'ailleurs fait l'objet par l'ADEBA d'un recours gracieux, puis d'un recours contentieux actuellement en cours d'instruction.

Cette absence regrettable de concertation préalable étant rappelée, nous tenons à vous faire part de notre souhait d'être maintenant associées, à l'avenir, à l'élaboration du projet et d'y être **FORCE DE PROPOSITIONS**.

Le projet, sous sa forme actuelle, sera examiné le 2 juillet prochain par le Conseil de Gestion du Parc Naturel Marin du BA qui est saisi pour **Avis Conforme**). Nous pensons donc qu'il est aujourd'hui urgent de vous faire part de l'ensemble de nos **questionnements, inquiétudes et PROPOSITIONS** sur ce projet, tant **il nous paraît manquer d'ambition et de courage face aux enjeux** et aux risques qui pèsent sur notre Bassin qui est aujourd'hui **SATURÉ** (ce sentiment de saturation est d'ailleurs apparu dans les réponses des plaisanciers et des professionnels à la consultation déjà évoquée. Il n'est pas pris en compte dans le projet).

Vous trouverez ci-après nos 6 propositions que nous souhaitons voir prises en compte dans les prochaines phases d'élaboration du projet, auxquelles nos associations souhaitent être associées.

1) Le nombre de mouillages :

La demande porte sur un total de 3040 corps-morts (avec plaisanciers et 200 professionnels) et va bien au-delà de la limite du SMVM qui limitait le nombre total de CM à 2800. Notre bassin se transforme progressivement en une aire de parking avec une zone de circulation réduite à une portion congrue. Il est important d'inverser cette tendance aussi nous **demandons de limiter le total de corps-morts à 2800, incluant les CM professionnels.**

2) La surface de l'AOT :

Elle était de 244 ha pour l'AOT de 2011-2025 et il est projeté de l'étendre à 310 ha (+ 27%). Cette inflation n'est en aucun cas justifiée (certainement pas par la taille des bateaux) et amène à des situations caricaturales par leur excès : au Canon, la largeur du plan de mouillage est aujourd'hui supérieure à celle du chenal de navigation... Nous **demandons de limiter la surface totale d'AOT à 244 ha.**

3) Optimisation du Plan de mouillage :

Le projet met en avant plusieurs pistes qui vont dans le bon sens comme par exemple développer la modularité des durées d'AOT pour les plaisanciers, l'allocation de CM pour les loueurs et la mise en œuvre de 15 CM de passage (devant les quartiers ostréicoles pour favoriser les dégustations). Pour ces derniers il convient cependant de ne pas sous-estimer les difficultés potentielles d'utilisation compte tenu des risques conflictuels.

La création des « fenêtres paysagères » proposées contribuera visuellement à réduire le sentiment de saturation du Bassin mais il est clair que cela ne suffira pas.

Il existe **d'autres pistes complémentaires** pour réduire le nombre de CM, tout en s'efforçant de satisfaire la demande, comme :

- La construction d'un « Port-à-sec » : cette possibilité a déjà été considérée dans le passé à Lège Cap Ferret mais le projet avait avorté. Cet échec ne justifie pas d'abandonner le concept, d'autant plus que certains professionnels ont manifesté, dans leur réponse à la consultation, leur intérêt pour cette solution.
- L'aménagement des petits ports ou pseudo-abris qui existent sur le littoral intra-bassin de la Commune.

Nous **demandons que ces pistes soient approfondies.**

4) L'évolution des bateaux :

Le projet présenté ne prend pas en compte l'évolution des bateaux depuis maintenant plusieurs années. La flottille ne comprend aujourd'hui que 10% de voiliers. Les 90% restant sont pour l'essentiel des bateaux à moteur dont beaucoup sont sur-motorisés avec une capacité disproportionnée par rapport à la vitesse maximale de 20 nds autorisée sur le Bassin. De tels bateaux sont complètement inadaptés aux caractéristiques environnementales du bassin (libération d'Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques – HAP, turbidité accrue, circulation bruyante avec impact sur la faune) ainsi qu'aux conditions de circulation sur un Bassin qui a vocation à être un espace partagé. On peut souligner que ces 90% de canots automobiles rendent d'autant plus pertinente la solution d'un Port-à-sec évoquée plus haut.

Il est fort probable que la politique tarifaire proposée dans le projet n'aura aucun effet dissuasif pour freiner cette tendance.

Nous **demandons d'une part une politique tarifaire réellement dissuasive** sur les moteurs thermiques mais aussi la **mise en œuvre de mesures « courageuses » avec un plan progressif de réduction des puissances autorisées et une incitation aux moteurs électriques.**

5) Approche environnementale :

On ne peut qu'approuver les orientations proposées avec le développement progressif des CM à moindre impact écologique, l'augmentation du nombre de CM permanents sans mise à terre en hiver (sous réserve de

démonstration de l'efficacité de cette mesure dans la durée) et la mise en place de 2 zones expérimentales de mouillage couvrant 4,7 ha devant l'Herbe. Le projet **manque cependant cruellement d'ambition** pour s'attaquer à la problématique des peintures antisalissures (les *antifoulings*) qui sont un problème majeur et reconnu comme tel.

La zone expérimentale située au Sud de l'Herbe accueillera 40 CM équipés d'ancres innovantes « à vis » et l'usage des antifoulings y sera interdit. L'impact sur les coques est prévisible et il est clair que l'opération n'apportera aucun enseignement scientifique. Cette opération est à rapprocher du projet CAMIBA lancé par le Parc Marin pour la saison 2026 avec tests de peintures « alternatives ». Ce dernier projet est malheureusement lui aussi trop modeste, ne portant que sur 15 coques... pour environ 10000 bateaux, en été, sur le Bassin...

Sachant qu'environ 1/3 des CM (*sans parler des places au port*) du Bassin sont positionnés à Lège Cap Ferret, nous **demandons que la Commune soit un acteur majeur, en appui du Parc Marin, sur le traitement de cette problématique des antifoulings avec la recherche de solutions alternatives (peintures alternatives et processus de carénage à terre et en mer).**

6) Respect des obligations des ZMEL et des règles de navigation : GOUVERNANCE

La cohabitation entre les différents usagers du Bassin (professionnels et plaisanciers) est globalement satisfaisante. Il y a cependant un effort à faire dans le respect des règles de circulation (navigation dans les zones traversières et les couloirs de navigation, vitesses excessives dans les couloirs de circulation, balisage insuffisant des parcs ostréicoles, etc.) car les incivilités ne sont pas rares...

Il convient de rappeler également que des obligations liées à l'AOT de 2011 n'ont pas été respectées : Sur les 3 études d'incidence Natura 2000 prévues, une seule a été transmise (2015), qui plus est erronée quant au nombre de CM, CM posés hors des ZMEL et certains dans des chenaux traversiers, des bateaux mouillés à l'ancre, nombre de CM dépassant les objectifs, police nautique municipale fortement perfectible... Ces objectifs doivent s'accompagner de sanctions financières dissuasives.

Il est clair que l'Etat et la Commune doivent, à l'avenir, être plus présents pour veiller au respect des règles liées à la gestion des ZMEL et y renforcer les actions de police maritime.

Sur la base de ce constat, nous **demandons de modifier la gouvernance des ZMEL avec la mise en place, à l'échelle du Bassin, d'une Commission** chargée, sous le pilotage de l'Etat, d'examiner annuellement les données produites par les acteurs des ZMEL (bénéficiaires d'AOT, communes, etc.). Elle comprendrait des associations impliquées dans la protection de l'environnement. Le PNMBA présentera chaque année en Conseil de Gestion un rapport détaillé sur les ZMEL du Bassin d'Arcachon.

Nous espérons, Madame la Préfète, que vous serez sensible à nos arguments et propositions et que celles-ci pourront être prises en compte dans la version finale du projet.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à cette lettre, nous vous prions de croire, Madame la Préfète, en l'assurance de nos sentiments respectueux.

François DABIS/Pdt **PALCF**

Gilbert BAURIN/Pdt **CODEPPI**

J.M. BRUNO/Pdt **ASPLCF**

J.M. de HEREDIA/Pdt **Cœur du Ferret**

J. STORELLI/Pdt **CEBA**

J. MELLET/Administr. **SEPANSO**
Gironde, PO Pdt

Copie :

- Le Maire de Lège Cap Ferret, Philippe de GONNEVILLE
- Le Président de la CDNPS, Alain GUESDON
- Le Président du Parc Naturel Marin du BA, Cédric PAIN